

LE PUBLICISTE.

Nonidi 19 Nivôse, an VI.

(Lundi 8 Janvier 1798).



Discours prononcé par le président des Etats-Unis d'Amérique, à l'ouverture du congrès. — Méintelligence entre l'empereur de Russie et l'électeur de Bavière. — Délibération prise par la diète de Ratisbonne, relativement au refus des plénipotentiaires français de reconnaître les pleins-pouvoirs de la députation d'Empire. — Détails de la première séance de la diète helvétique. — Discussion sur le projet relatif à l'exclusion du représentant Hermann.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Philadelphie, le 23 novembre,

Le congrès des Etats-Unis s'est réuni hier dans cette ville. Le président John Adams parut accompagné de son secrétaire & des chefs de chaque département ministériel. Il prononça un discours très-étendu, dont voici les traits principaux : « Il ne peut encore être assez heureux, dit-il, pour leur apprendre le rétablissement de la paix en Europe, & de la sûreté commerciale, en ce qui concerne les citoyens des Etats-Unis. Toutefois, s'ils ont encore à essayer, sur les mers, des injustices & des violences, il a du moins de grandes actions de grâces à rendre à l'Être des Êtres, pour les biens dont ils jouissent dans l'intérieur, saisons favorables, agriculture prospère, pêcheries productives, grandes améliorations, & par-dessus tout, à cause de cet esprit raisonnable de liberté civile & religieuse, & de cette volonté saine, pacifique, mais ferme de maintenir la souveraineté nationale & les principes de morale & de religion contre les atteintes publiques ou secrètes qu'on voudroit leur porter... »

« Quelle que soit l'issue de nos négociations avec la France, soit que la guerre en Europe continue ou soit terminée, je suis persuadé que l'on n'y obtiendra ni paix ni tranquillité. L'état de la société a été troublé depuis si long-tems, le sentiment des obligations morales & religieuses si affaibli, la foi publique & l'honneur national tellement altérés par rapport aux traités & aux loix des nations ; l'orgueil, l'ambition, l'avarice & la violence ont été si impatiens de toute espèce de frein, qu'il ne nous reste aucun espoir que le commerce sans protection ni défense ne sera pas détruit.

« Le commerce des Etats-Unis est essentiel, sinon à leur existence, du moins à leur prospérité. Le génie, le caractère & les habitudes du peuple américain sont essentiellement commerciaux. C'est le commerce qui a formé & qui maintient nos cités : notre agriculture, nos pê-

cheries, nos arts & nos manufactures y sont essentiellement liés.

« J'ai à vous parler des attentats d'agens étrangers, pour nous aliéner les affections des nations indiennes dans nos contrées occidentales, & pour les exciter envers les Etats-Unis à des démarches hostiles... »

« Quoique des mesures aient été prises afin de prévenir les hostilités indiennes, il est de mon devoir de vous faire observer que, pour donner plus de force à ces mesures, & s'opposer à de nouveaux attentats de la part des étrangers, il est nécessaire d'établir, par une loi, un châtiement égal à de si graves offenses. Car ils ont mis la plus grande activité à s'insinuer parmi les tribus indiennes, & à transporter leurs affections à une nation étrangère. Ils ont déjà réussi à former une ligne entre ces tribus, & à les préparer à la guerre contre les Etats-Unis ».

John Adams parle ensuite des commissaires nommés pour régler le cinquième article du traité d'amitié, de commerce & de navigation avec la Grande-Bretagne. Après divers ajournemens, ils doivent se réunir au mois de juin, à la Providence, dans l'état de Rhode-Island, pour une décision définitive.

« Les nombreuses captures de vaisseaux américains par les croiseurs de la république française, continue le président, ont occasionné d'énormes dépenses pour appuyer devant leurs tribunaux les réclamations de nos citoyens. Nos consuls qui, dans toutes ces occasions, ont avancé des sommes considérables pour les secourir, doivent être remboursés ».

Le président recommande ensuite à la chambre des représentans les taxes & la dette nationale ; il l'exhorte d'éviter les emprunts, les anticipations & le *funding system*, qui a jetté les finances européennes dans un total discrédit.

John Adams termine son discours par un tableau de la situation des principales puissances de l'Europe ; situation toute singulière & pleine d'événemens à venir qui influeront sur les Etats-Unis liés avec la plupart d'entre-elles par des traités particuliers, & avec toutes par des rapports de commerce ; circonstances qui exigent incessamment une réunion de mesures d'où vont dépendre l'honneur, la sûreté & la prospérité des Etats-Unis. Il conjure tous les honorables membres de compter sur son zèle & sur son entier dévouement.

Du 24. — Aujourd'hui la chambre s'est formé en comité, & cinq membres ont été nommés pour présenter, lundi prochain, un projet d'adresse au président.

AUTRICHE.

De Vienne, le 22 décembre.

Le comte d'Esterhazy, notre ambassadeur à Naples, vient d'être rappelé. M. le comte de Rasmowski, ministre de Russie près de notre cour, va se rendre par congé à Pétersbourg.

Un rapport officiel, en date du premier décembre, arrivé de Pétersbourg, porte ce qui suit :

« Comme l'électeur de Bavière a refusé au corps de Condé le passage de ses états, S. M. l'empereur de Russie a rappelé M. le baron de Buhler, son ministre à Munich, & elle a fait défendre par son ministre d'état le comte Besborodko, à la légation de Bavière de paroître à la cour ».

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 24 décembre.

Avant-hier, il a été lu à la diète un nouveau rapport envoyé de Rastadt par le directoire de l'Empire. Il contient en substance, que les plénipotentiaires n'ont pas voulu reconnoître les pleins-pouvoirs de la députation de l'Empire; qu'ils exigent que ces pleins-pouvoirs soient illimités, & ne veulent entendre à aucun armistice avant que Mayence ne soit remis entre les mains des Français.

Hier, la diète a délibéré dans une assemblée extraordinaire sur cet objet. Suivant ce qu'on apprend, le résultat a été, 1°. de prier son excellence le co-commissaire impérial qu'il soit donné communication des pleins-pouvoirs des plénipotentiaires impériaux & de la légation française; 2°. d'adresser une lettre de représentations à S. M. impériale, pour que, par son intervention, toute hostilité soit suspendue pendant les négociations de paix; 3°. de demander à tous les états d'envoyer, dans le terme de quinze jours, des instructions convenables sur les changements à faire aux pleins-pouvoirs, sans qu'il y soit fait mention d'instructions particulières; 4°. de donner avis de cette décision préliminaire à la députation de l'Empire. La diète a en même-tems arrêté qu'elle s'assembleroit encore le jour suivant, pour délibérer ultérieurement sur cette affaire importante.

Ces mouvemens si actifs d'une assemblée accoutumée à une marche si lente, ne serviront qu'à prouver l'extrême embarras où elle se trouve, & l'abattement profond qui succède à la sécurité où son imprévoyance l'avoit tenue jusqu'au moment de la crise qu'elle éprouve.

La cour de Berlin, en annonçant, par sa dernière déclaration, à la diète de Ratisbonne, qu'aujourd'hui qu'elle a reconnu l'inutilité de démarches ultérieures pour arriver au but désiré de l'intégrité de l'Empire, elle doit songer à ce qui lui est personnel, commence par réclamer les avances qu'elle a faites à l'Empire dans la dernière guerre contre la France, & notamment aux sièges de Mayence. Elle ajoute que le paiement de ces avances est une dette trop juste pour que la diète ne la prenne pas en considération & n'avisé point aux moyens de l'acquitter. Ces premières demandes en amèneront sans doute beaucoup d'autres, à mesure que les négociations développeront les destituées de l'Empire.

La conduite extérieure des ministres de Prusse à l'égard des ministres de l'empereur, annonce une parfaite harmonie entre les cabinets de Vienne & de Berlin.

De Rastadt, le 29 décembre.

M. le baron de Dieden, plénipotentiaire de Danemarck

pour le Holstein, au congrès, doit se rendre à Ratisbonne, pour y assister, avec le même caractère, à la diète de l'Empire. Il sera remplacé ici par M. de Rosenkrantz, ambassadeur de S. M. danoise à Berlin, qui est attendu incessamment.

Les deux députés du canton de Berné, MM. Haller & Tschärner, viennent d'arriver dans cette ville, sans suite, ainsi que plusieurs savans professeurs de l'université de Gottingue & du comte de Volpy, conseiller de l'archiduc Ferdinand, le futur souverain du Brisgaw.

M. le comte de Metternich a remis, sur la demande de la députation de l'Empire, une note très-énergique aux plénipotentiaires français, relativement à la sommation de la ville & forteresse de Mayence, & à la rupture de l'armistice avant l'ouverture des négociations.

Ce n'est là qu'une espèce de comédie jouée par l'empereur, & qui lui est en quelque sorte commandée par le double rôle qu'il remplit au congrès comme chef du corps germanique & de la maison d'Autriche. Il feint de combattre dans la première qualité ce dont il est convenu dans la seconde. Mais il lui importe beaucoup plus d'avoir égard aux articles stipulés à Campo-Formio qu'aux impuissantes réclamations de ses co-états d'Empire.

Un particulier de notre ville vient de construire un waux-hall, auquel les députés ont souscrit. Un pareil lieu de réunion & d'amusement étoit fort désiré.

SUISSE.

De Bâle, le 30 décembre.

C'est le 27, que la diète helvétique s'est ouverte à Aran. M. Wyh, bourguemestre & député de Zurich, a fait l'ouverture par un discours, où il retraçoit la situation politique de l'Europe & les circonstances où se trouvoit la Suisse. Le député de Berne a parlé ensuite, sa mémoire étoit fort troublée. M. Buxtorf, bourguemestre & député de Bâle, a beaucoup insisté sur l'attachement de ses concitoyens à leur constitution & à la fédération helvétique. Le député d'Uri, a témoigné son étonnement des craintes qu'on manifestoit, où qu'il soit sur les visages. Il a prêché l'union, comme le plus grand moyen de salut dans les circonstances actuelles. Après lui, ont parlé les députés de Bienne & d'Appenzell. Les députés du Valais n'étoient point encore arrivés; mais ils sont en route. Mulhausen & les Grisons n'ont pas député.

Le grand conseil du canton de Soleure a donné la satisfaction demandée, au capitaine Zeltener & à tout le corps d'artillerie; il a envoyé le premier, conjointement avec le colonel Glutz, à Bâle, pour en donner avis aux représentans du gouvernement français, & terminer cette affaire.

ANGLETERRE.

De Londres, le 30 décembre.

Notre flotte de la Baltique, que l'on avoit dit perdue par les glaces à Cronstadt, & qu'un changement de vent avoit tirée de cette fâcheuse situation, a fait la rencontre d'un gros corsaire français qui l'attendoit à la hauteur du cap Scharboroug. Il en a enlevé sept ou huit bâtimens, & étoit, lors de la date de la lettre écrite par l'un des capitaines, à la poursuite des autres. Cette flotte est chargée de chanvre, de fer, de suif, & autres objets propres à la construction des vaisseaux.

Les dernières lettres de Portugal annoncent qu'on

est toujours dans la même incertitude sur le parti que prendra la France relativement au traité avec la cour de Lisbonne. Elles ajoutent que la flotte de l'amiral Saint-Vincent étoit à la veille de quitter presque toute les bords du Tage pour revenir en Angleterre & en défendre sans doute les côtes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 12 nivôse.

Le gouvernement a fait inviter les négocians de cette commune de lui prêter tous les bâtimens de transport au-dessus de 10 tonneaux. Voici la note que vient de publier à cet égard le citoyen Bertin, commissaire principal de la marine.

« Ayant reçu du ministre l'ordre de prendre les mesures les plus promptes pour traiter avec les armateurs à Bordeaux de l'affrètement de leurs navires, & mettre à la disposition du gouvernement tous ceux qui se trouvent dans le port, je fis à la hâte une invitation particulière aux négocians dont les noms se présenterent à ma mémoire. Ils se sont réunis hier au bureau de la marine, pour conférer de cette opération importante. Cette réunion, quoique fort incomplète; n'en a pas moins fourni une grande preuve de dévouement & de zèle de la part de quelques négocians, dont les uns mettent à la disposition du gouvernement, sans aucune rétribution, leurs navires prêts à recevoir leurs vivres; d'autres ne pouvant faire l'armement des leurs, les prêtent dans l'état où ils se trouvent; d'autres enfin, n'ayant pas de bâtimens à offrir, se chargent d'armer ceux de ces derniers. Je ne doute pas qu'un tel exemple de civisme & de loyauté ne soit imité avec empressement à Bordeaux & dans les villes de commerce, par tous ceux à qui il reste quelque moyen de servir la chose publique.

» Les grands desseins du gouvernement, exigeant que l'opération commencée, & qui n'a produit encore que treize navires, s'étende sur tous ceux qui existent dans la rade de Bordeaux, & soit promptement terminée, le commissaire principal invite tous les armateurs & négocians, à se rendre aujourd'hui au bureau de la marine pour concourir à cet heureux résultat, & traiter avec lui ».

DE PARIS, le 18 nivôse.

« L'opération ordonnée par le gouvernement pour la saisie des marchandises anglaises, conservées dans les magasins, au mépris de la loi, trouve un grand nombre de contradicteurs. Mais ils calculent mal l'intérêt même du commerce sur lequel ils se foudent. Car quel étoit le mal dont se plaignoit le plus vivement le commerce? n'étoit-ce pas la langueur de nos fabriques? & la cause principale de cette langueur n'étoit-elle pas l'introduction, depuis trop long-tems impunie, des marchandises anglaises? Les anglais qui regorgent d'objets manufacturés, nous les vendoient à vil prix. Nos manufactures renaissantes pourroient-elles jamais soutenir cette concurrence? Cette mesure étoit donc impérieusement sollicitée par l'intérêt du commerce français; elle étoit donc essentiellement utile au peuple, dont l'activité de nos manufactures est un des moyens d'existence. Cette mesure n'a rien de révolutionnaire.

» Le gouvernement n'a agi qu'en vertu d'une loi, d'une loi rendue depuis long-tems, & laquelle chacun auroit dû se conformer. Qui ne sent combien ce nouveau coup va consterner l'Angleterre, en lui prouvant que notre in-

variable résolution est de l'attaquer par tous les moyens? Ses ministres feront semblant d'en rire; mais ils n'envisageront pas, sans effroi, une guerre de cette nature; ils trouveront périlleux de combattre seuls, & pour ainsi dire corps à corps, la plus puissante nation de l'Europe. Ils sentiront bien qu'ils ne peuvent lutter avec avantage contre de pareilles efforts. Ils remettront le sort de leur patrie en d'autres mains, & nous regagnerons avec usure ce que nous aurons perdu ». (Ext. de feuilles officielles).

— Suivant les feuilles, même ministérielles, de Londres, le directoire, en poussant avec la plus grande activité les préparatifs de la descente, ne néglige aucun autre moyen d'accélérer la paix générale. Ces feuilles, dont le témoignage ne doit pas être suspect, lorsqu'elles sont obligées de rendre hommage au gouvernement français, assurent que le directoire vient de faire au ministre anglais de nouvelles propositions pacifiques, par l'organe d'un homme d'affaire du duc de Bedford, qui paroît avoir été à Paris.

Ces mêmes feuilles rapportent une réponse du ministre anglais; réponse vague & insignifiante, dans laquelle il élève, suivant la coutume, des doutes sur la sincérité du directoire; vante sa propre bonne-foi, & s'en réfère aux conditions qu'il a déjà énoncées à Lille, quoiqu'il sache très-bien qu'elles sont inadmissibles. Il ajoute qu'il ne peut communiquer avec l'agent d'un simple particulier, quoique ce moyen ait presque toujours été employé pour reprendre des négociations déjà rompues.

En donnant ces détails tirés des papiers anglais du 30 décembre, il est inutile de dire que nous n'avons aucun moyen de connoître ce que ce récit a de vrai ou de faux, & que nous ne le garantissons en aucune manière.

— La police vient d'arrêter le nommé Hateman-Hardenberg, espion anglais; il a été conduit au Temple.

— Le citoyen Roxanté, consul général de la république à Cadix, est en ce moment à Paris, avec un congé.

— Pérignon a quitté Madrid. Il doit être maintenant de retour en France. Truguet est parti ou à la veille de partir pour le remplacer.

— Méhés étoit allé, il y a quelques mois, avec Augereau comme secrétaire-général de l'état-major. Il quitte ces fonctions & revient à Paris.

— Des lettres de Genève confirment le bruit qui avoit couru que Carnot avoit passé plusieurs jours dans cette ville, & qu'il y mangeoit même dans les lieux publics. C'est Duhem qui l'avoit reconnu à une table d'hôte. On assure qu'en sortant de cette ville, il a pris la route du Nord.

— Le département de la Seine a pris, le 9 nivôse, un arrêté portant que la rue *Chantereine*, chaussée d'Antin, dans laquelle demeure Buonaparte, sera désormais appelée la rue de la *Victoire*.

— Il vient d'être établi un nouveau télégraphe sur la tour septentrionale de la ci-devant église Saint-Sulpice.

— Le conseil des cinq-cents siégera, le 2 pluviôse prochain, dans son nouveau palais (ci-devant Bourbon). Tous les députés seront en costume; les cinq-cents man- teaux doivent être faits dans huit ou dix jours.

— On mande de Lille, en date du 12 nivôse, que l'on vient d'arrêter, par ordre supérieur, le citoyen V. de Jouy, ci-devant militaire & gendre du lord Hamilton.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence du citoyen BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 18 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques.

Pison-du-Galand appelle l'attention du conseil sur les besoins de l'hospice de Grenoble ; il présente quelques idées sur l'administration des hospices en général , & en demande le renvoi à une commission qui fera un rapport sur cet objet. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de résolution présenté il y a quelque tems par Porte , & tendant à appliquer la loi du 3 brumaire au représentant Frédéric Hermann , comme parent d'émigré.

Ce dernier est entendu ; il répond à quelques inculpations particulières ; il établit ensuite sa défense sur deux points ; le premier c'est que son beau-frère est sorti de France à la fin de 89 , comme failli ; le second c'est qu'il n'a été inscrit sur la liste des émigrés que depuis que lui (Hermann) est membre du conseil des cinq-cents.

Or , quel danger n'y avoit-il pas à appliquer la loi du 3 brumaire aux représentans dont les parens sont inscrits sur une liste d'émigrés postérieurement à leur nomination ; on pourroit ainsi exclure tel membre qu'on voudroit du corps législatif , & désorganiser la représentation nationale.

Jard-Panvilliers , sans s'attacher précisément à ce qui concerne Frédéric Hermann , soutient le même avis que lui , sur la question en général.

On ordonne l'impression des deux discours , & l'on demande l'ajournement.

Guillemardet propose de former une commission pour faire un rapport sur l'importante question qui vient de s'élever.

Hardy cite une loi favorable à Frédéric Hermau , oubliée par tous les préopinans ; c'est un décret de la convention qui veut que les faillis ne puisse être considérés comme émigrés.

Crassous regarde la question principale , celle de savoir si l'inscription d'un de ses parens sur la liste des émigrés peut nuire à un représentant quand elle est postérieure à son élection , comme si importante & si claire , qu'il demande qu'on décide sur-le-champ , en principe , que dans ce cas , la loi du 3 brumaire ne peut être appliquée.

On insiste pour le renvoi.

Bentabole s'y oppose : que veut la loi du 3 brumaire ? exclure du corps législatif les parens d'émigrés ; or , à quelqu'époque que l'inscription soit faite , les représentans n'ont pas moins des émigrés pour parens ; donc ils sont dans le cas de la loi du 3 brumaire.

Le conseil ordonne le renvoi , & ajourne pour ce qui concerne Hermann.

Delbrel se plaint , de ce que dans la rédaction de la résolution sur les brigands des grandes routes , on a omis l'article , que ceux prévenus de ces crimes , mais non pas saisis en armes , seront d'abord renvoyés devant le di-

recteur du jury qui jugera s'il y a lieu de les traduire devant le tribunal militaire. — On retira la résolution demain.

CONSEIL DES ANCIENS.
Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 18 nivôse.

Sur le rapport de Merlinos , le conseil approuve une résolution du 26 frimaire , relative à la construction d'une maison commune dans le chef-lieu du canton de Gimont , département du Gers.

Creuzé-Latouche , au nom d'une commission , fait un rapport sur la résolution du 27 thermidor , relative aux peres , meres , ascendans & autres parens d'émigrés. La commission a trouvé la résolution injuste , parce qu'elle dépouillerait de leurs biens des citoyens qui n'ont jamais émigré. Par une contradiction choquante , elle priveroit de leurs héritages des parens d'émigrés auxquels la loi rendue contre les nobles a conservé l'exercice des droits de citoyen. La commission propose le rejet.

Bordas regarde les parens d'émigrés comme complices de leurs enfans , soit à raison de leurs opinions personnelles , soit à raison de l'analogie qu'elles ont avec celles des émigrés.

Lecouteux s'élève contre ce système qui tendroit sur une complicité d'opinions non prouvées , à dépouiller les citoyens de leurs propriétés. Comment voulez-vous , dit-il , qu'on prête aux Français sur leur crédit , sur leurs propriétés même , lorsqu'on saura que , sur une simple allégation de conformité d'opinions avec des ennemis de la France , on peut les priver de leurs propriétés. De cette manière on ôteroit au gouvernement les moyens qu'il doit trouver parmi les gouvernés , pour terrasser enfin le dernier ennemi qui nous reste.

Le conseil ajourne la discussion.

Bourse du 18 nivôse.

Amsterdam.....	57 $\frac{1}{2}$ $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{5}{8}$.	Lausanne.....	$\frac{1}{4}$ b. , 1 $\frac{1}{2}$ per.
Idem.....	55 $\frac{5}{8}$, 56 $\frac{1}{2}$ à $\frac{7}{8}$.	Inscrip.....	71.
Hambourg.....	193 $\frac{3}{4}$, 191 $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$	2 l 13 s. , 14 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid .	13 l. , 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{3}{4}$	31. 8 s. , 6 s. , 7 s. , 9 s. , 8 s. , 9 s.
Mad. effect.....	15 l.	Bon $\frac{1}{2}$	27 à 25 l. perte.
Cadix.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	105 l. 5 s.
Cad. effect.	15 l. , 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Gênes.....	94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	79 l. 10 s.
Livourne.....	103 $\frac{1}{4}$, 102 $\frac{1}{4}$.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Quadruple.....	811.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 15 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b. , $\frac{1}{2}$ perte.	Espirit $\frac{3}{4}$, 500 liv. — Eau-de-vie 22 deg. , 380 à 420 liv.	

— Huile d'olive , 1 l. , 1 l. 2 s. — Café Martin , 2 l. 8 s. , 10 s. — Café Saint-Domingue , 2 liv. 5 s. , 6 s. — Sucre de Hollande , 2 l. 2 s. , 3 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 19 s. , 2 l. 1 s. — Savon de Marseille , 17 s. 3 den. — Coton du Levant , 1 liv. 15 s. à 2 l. 8 s. — Coton des isles , 2 liv. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel , 4 l. 5 s.

A FRANÇOIS.